Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260121-2026_01_21_04-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 21 janvier 2026

Date convocation : 13/01/2026	Le vingt et un janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 15	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, M. Jean Michel VIEL ; Mme Dominique GELGON ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC – Arrivé à 19h33 ; Mme Brigitte LE BAIL ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Chantal BERTHO **Absent - Retard :** **Excusés** : Mme Christiane LE BRETON qui donne procuration à Mme Chantal BERTHO, Mme Claudine MONJARET qui donne procuration à Jean Michel VIEL ; Mme Carole MEYER qui donne procuration à Mme Dominique GELGON, ; Mme Céline LE RU qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE et M. Joseph LE CHEVERT qui donne procuration à M. Guy CONNAN **Secrétaire de séance** : Mme Dominique GELGON

2026_01_21_04 OBJET : **GPA – Rapport sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qu'il gère.

Monsieur le Maire et Mr Yannick CARMIGNAC, élu délégué, donnent lecture du rapport annuel 2024 du Service Public des Déchets.

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté pour l'exercice 2024 concernant le Service Public des Déchets.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Dominique GELGON

MAIRIE DE PLOËZAL (22)